

**Circonscription électorale de BRUXELLES-HAL-VILVORDE**

**Canton électoral :** .....

**Bureau principal de canton**

\_\_\_\_\_

**ELECTIONS PARLEMENTAIRES DU 18 MAI 2003**

Procès-verbal des opérations de dépouillement  
en cas de vote automatisé

\_\_\_\_\_

**I. Constitution et composition du bureau**

Le bureau principal de canton ..... réuni le ..... 200... à .....  
heures, dans un local situé à ..... est composé comme suit : <sup>(1)</sup>

- M. ...., Président ;
- M. ...., Assesseur ;
- M. ...., Assesseur ;
- M. ...., Assesseur ;
- M. ...., Assesseur ;
- M. ...., Secrétaire.

Un des membres étant empêché ou absent, le bureau a procédé comme il est stipulé à l'article 152,  
alinéa 2, du Code électoral. Cela concerne : Madame, Monsieur, .....

Ont siégé comme témoins <sup>(2)</sup> :

- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....
- Pour la liste ..... : M. ....

Le bureau s'est constitué immédiatement et les membres ont aussitôt prêté le serment prévu à l'article  
104 du Code électoral <sup>(2)</sup>. Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont  
prêté le serment prescrit.

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- 
- (1) - En cas d'empêchement ou d'absence du président ou d'un assesseur, le bureau se complète lui-même.
- Si le secrétaire fait défaut ou s'il a dû assumer les fonctions d'assesseur, un des assesseurs exerce les fonctions de secrétaire. Le cas échéant, ces faits sont relatés sous la rubrique "Observations".
  - Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).
  - Le procès-verbal et les annexes doivent être gardés ensemble.

- (2) - Si plusieurs témoins se sont présentés pour une même liste et s'il a fallu procéder à un tirage au sort, il y a lieu de le signaler dans la rubrique "Observations".
- La formule de la prestation de serment pour les membres du bureau est : "Je jure de recenser fidèlement les suffrages et de garder le secret des votes".

Pour les témoins et le secrétaire, cette formule est : "Je jure de garder le secret des votes".

Le serment est prêté par l'assesseur, par le secrétaire et par les témoins entre les mains du président, et par celui-ci en présence du bureau constitué.

Le président, l'assesseur ou le secrétaire, nommé au cours des opérations en remplacement d'un membre empêché, prête ledit serment avant d'entrer en fonction. Il en est fait mention au procès-verbal.

**II. Réception des disquettes de vote et totalisation des voix**

Le bureau a reçu successivement :

Numéros des bureaux de vote	Heure à laquelle la (les) disquette(s) des bureaux de vote a (ont) été enregistrée(s)	Nombre des votes <sup>(3)</sup>	Observations <sup>(3)</sup>

---

(3) - Nombre de cartes magnétiques enregistrées dans l'urne.  
- Mentionner le cas où la copie de la disquette a dû être enregistrée ou si, suite à une défectuosité de la

disquette originale et de la copie de cette dernière, le bureau principal de canton a dû procéder à un nouvel enregistrement complet d'un bureau de vote. En outre, mentionner les enveloppes faisant défaut etc.

Le bureau a constaté que les disquettes provenant des bureaux de vote étaient régulièrement scellées avant leur réception et leur enregistrement, tout comme les enveloppes qui les accompagnaient ; sous réserve des observations mentionnées ci-dessous :

**OBSERVATIONS :**

.....  
.....  
.....  
.....

Le bureau procède ensuite à la totalisation des votes pour la Chambre et le Sénat <sup>(4) (5)</sup>. Lorsque les résultats de tous les bureaux de vote ont été enregistrés, le président du bureau principal procède à l'impression du procès-verbal ainsi que des tableaux de recensement des votes et de l'état récapitulatif (cf. annexes 1 et 2). Le chiffre électoral de chaque liste est également ajouté <sup>(6)</sup>, ainsi que, pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des votes nominatifs obtenus.

Le résultat du dépouillement s'établit comme il est indiqué aux tableaux ci-annexés.

Ce procès-verbal, dressé en deux exemplaires, et les tableaux de recensement signés par le président du bureau principal de canton, les membres du bureau et les témoins, sont placés sous enveloppes scellées dont la suscription indique le contenu.

Le président du bureau principal de canton transmet lesdites enveloppes scellées de couleur blanche et rose respectivement par la voie la plus rapide au président du bureau principal de la circonscription électorale en ce qui concerne l'élection de la Chambre des Représentants et au président du bureau principal de la province en ce qui concerne l'élection du Sénat, qui en donnent chacun récépissé.

Le bureau communique par la voie la plus rapide au Ministre de l'Intérieur une copie de ce procès-verbal avec toutes ses annexes <sup>(7)</sup>.

Le public est autorisé à pénétrer dans la salle où siège le bureau et le président proclame les résultats constatés.

Fait à ....., le ..... 200...

**Le Secrétaire,**

**Les assesseurs,**

**Les témoins,**

**Le Président,**

**P.S. : LE PRESIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ELECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEFLIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE DE TOUS LES BUREAUX ELECTORAUX DE SON CANTON. POUR EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE, PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES AVANT LES ELECTIONS.**

- 
- (4) La proclamation par le président du bureau principal de canton de résultats partiels obtenus par les listes peut intervenir après l'enregistrement d'au moins 10 bureaux, et par la suite de 10 bureaux de vote supplémentaires et ainsi de suite jusqu'à l'enregistrement de tous les bureaux de vote.
- (5) - Dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE le bureau doit dresser l'état récapitulatif pour le Sénat en double : un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais (Art. 156, § 2 CE).
- Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de BRUXELLES-CAPITALE de cette circonscription, l'exemplaire de l'état destiné au collège électoral français est dressé en français et l'exemplaire de l'état destiné au collège néerlandais est dressé en néerlandais.  
Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de HAL-VILVORDE de cette circonscription, les deux exemplaires précités sont dressés exclusivement en néerlandais.
- Vu que dans les cantons de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, il est impossible de déterminer à quel collège électoral appartiennent les cartes avec des votes blancs ou déclarés nuls, celles-ci doivent être globalisées au niveau de l'ensemble du canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir la dernière page de l'annexe 2).
- (6) - Le chiffre électoral de chaque liste est constitué par l'addition des cartes magnétiques contenant un vote valable en tête de liste ou en faveur d'un ou plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.
- (7) Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent des accords en vue de la transmission digitale des résultats électoraux.

**Circonscription électorale de BRUXELLES-HAL-VILVORDE**

Bureau principal de canton : .....

avec vote automatisé**ELECTIONS PARLEMENTAIRES DU 18 MAI 2003**

Liste en vue du paiement des jetons de présence aux membres du bureau électoral par virement bancaire.

Les soussignés, le Président, le Secrétaire et les Assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

NOM ET PRENOM (1)	ADRESSE	FONCTION (2)	CODE POSTAL ET COMMUNE	NUMERO DE COMPTE												MONTANT EUR	SIGNATURE		
		P					-								-			62	
		S					-								-			25	
		A					-								-			25	
		A					-								-			25	
		A					-								-			25	
		A					-								-			25	
							-								-				
							-								-				

Le président de ce bureau électoral confirme la présence des personnes dont les noms figurent sur cette liste (téléphone du président : ...../.....)

Transmis par le président du bureau principal de canton de ..... le ..../....<sup>(3)</sup>.

Signature des membres du bureau électoral,

**Le Secrétaire,****Les Assesseurs,****Le Président,**

(1) Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

(2) En ce qui concerne la fonction, compléter comme suit : P pour le président, A pour les assesseurs et S pour le secrétaire.

(3) Le lundi matin suivant le scrutin, le président du bureau principal de canton doit remettre cette formule ainsi que les autres formules de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

**N.B. :MENTIONNEZ VOS COORDONNEES DE FACON CLAIRE ET COMPLETE POUR PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE ! VERIFIEZ VOTRE NUMERO DE COMPTE !**



Circonscription électorale de BRUXELLES-HAL-VILVORDE  
Canton électoral : .....  
Bureau principal de canton

Date :  
Heure :

**ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 18 MAI 2003**  
**TABLEAU DE RECENSEMENT DES VOTES**

**Liste .....**

**A. CHIFFRE ELECTORAL**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes  
en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un  
ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....<sup>(1)</sup>

**B. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES**

- 1. ....
  - 2. ....
  - 3. ....
  - 4. ....
  - 5. ....
  - 6. ....
  - 7. ....
  - 8. ....
  - 9. ....
  - 10. ....
  - 11. ....
  - 12. ....
  - 13. ....
  - 14. ....
- à 22

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....
7. ....
8. ....
9. ....
10. ....
11. ....
12. ....

---

(1) Le chiffre électoral d'une liste correspond au total des cartes magnétiques comportant un vote valable en tête de cette liste ou un vote valable en faveur d'un ou de plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.

Liste .....

A. CHIFFRE ELECTORAL

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL ..... (1)

B. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES

- 1. ....
  - 2. ....
  - 3. ....
  - 4. ....
  - 5. ....
  - 6. ....
  - 7. ....
  - 8. ....
  - 9. ....
  - 10. ....
  - 11. ....
  - 12. ....
  - 13. ....
  - 14. ....
- à 22

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....
- 7. ....
- 8. ....
- 9. ....
- 10. ....
- 11. ....
- 12. ....



**ETAT RECAPITULATIF**

a.	Cartes enregistrées (= b + c)	: .....
b.	Cartes avec des votes valables (= a – c)	: .....
c.	Cartes avec des votes blancs	: .....
d.	Cartes avec des votes déclarés nuls	: .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**TOTAL GENERAL :** .....

(= cartes avec votes valables)

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui des cartes enregistrées avec des votes valables, qui s'élève à ..... (..... cartes trouvées dans les urnes moins ..... cartes avec des votes blancs).

Fait à ....., le ..... 200.....

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le président,

**COLLEGE ELECTORAL FRANÇAIS**  
Circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde  
Canton électoral : .....  
Bureau principal de canton  
\_\_\_\_\_

Date :  
Heure :

**ELECTION DU SENAT DU 18 MAI 2003**

**TABLEAU DE RECENSEMENT DES VOTES**

**Liste .....**

A. **CHIFFRE ELECTORAL**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes  
en tête de liste .....  
.....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....  
.....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un  
ou de plusieurs candidats suppléants .....  
.....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....  
.....

CHIFFRE ELECTORAL .....<sup>(1)</sup>

B. **VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES**

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....
- 7. ....
- 8. ....
- 9. ....
- 10. ....
- 11. ....
- 12. ....
- 13. ....
- 14. ....
- 15. ....

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

1. ....
  2. ....
  3. ....
  4. ....
  5. ....
  6. ....
- à 9

---

(1) Le chiffre électoral d'une liste correspond au total des cartes magnétiques comportant un vote valable en tête de cette liste ou un vote valable en faveur d'un ou de plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.



Liste .....

A. CHIFFRE ELECTORAL

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....<sup>(1)</sup>

B. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....
- 7. ....
- 8. ....
- 9. ....
- 10. ....
- 11. ....
- 12. ....
- 13. ....
- 14. ....
- 15. ....

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....

à 9

**ETAT RECAPITULATIF**

- Cartes avec des votes valables : .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**TOTAL GENERAL :** .....  
(= cartes avec votes valables)

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui des cartes enregistrées avec des votes valables.

Fait à ....., le ..... 200.....

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le président,



**COLLEGE ELECTORAL FRANCAIS**

Circonscription électorale de BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Canton électorale de : .....

Bureau principal de canton

\_\_\_\_\_

**ELECTION DU SENAT DU 18 MAI 2003**

**RESULTATS COMMUNS AUX COLLEGES  
ELECTORAUX FRANCAIS ET NEERLANDAIS.**

- Cartes avec des votes valables pour le collège électoral français : .....
- Cartes avec des votes valables pour le collège électoral néerlandais : .....
- Cartes avec des votes blancs : .....
- Cartes avec des votes déclarés nuls : .....
- Cartes enregistrées : .....

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

COLLEGE ELECTORAL NEERLANDAIS  
Circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde  
Canton électoral : .....  
Bureau principal de canton  
\_\_\_\_\_

Date :  
Heure :

**ELECTION DU SENAT DU 18 MAI 2003**

**TABLEAU DE RECENSEMENT DES VOTES**

**Liste .....**

A. **CHIFFRE ELECTORAL**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes  
en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un  
ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes  
en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....<sup>(1)</sup>

B. **VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES**

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....
- 7. ....
- 8. ....
- 9. ....
- 10. ....
- 11. ....
- 12. ....
- 13. ....
- 14. ....
- 15. ....
- 16. ....
- 17. ....
- 18. ....
- 19. ....
- 20. ....
- 21. ....
- 22. ....
- 23. ....

24. ....

25. ....

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....

à 14

Liste .....

A. CHIFFRE ELECTORAL

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....<sup>(1)</sup>

B. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS TITULAIRES

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....
- 7. ....
- 8. ....
- 9. ....
- 10. ....
- 11. ....
- 12. ....
- 13. ....
- 14. ....
- 15. ....
- 16. ....
- 17. ....
- 18. ....
- 19. ....
- 20. ....
- 21. ....
- 22. ....
- 23. ....
- 24. ....
- 25. ....

C. VOTES NOMINATIFS EN FAVEUR DES CANDIDATS SUPPLEANTS

- 1. ....
- 2. ....
- 3. ....
- 4. ....
- 5. ....
- 6. ....



- 
- (1) Le chiffre électoral d'une liste correspond au total des cartes magnétiques comportant un vote valable en tête de cette liste ou un vote valable en faveur d'un ou de plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.

**ETAT RECAPITULATIF**

- Cartes avec des votes valables : .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**La liste .... obtient :**

Sous-catégorie 1° Nombre de cartes contenant des votes en tête de liste .....

Sous-catégorie 2° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires .....

Sous-catégorie 3° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

Sous-catégorie 4° Nombre de cartes contenant des votes en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants .....

CHIFFRE ELECTORAL .....

**TOTAL GENERAL :** .....  
(= cartes avec votes valables)

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui des cartes enregistrées avec des votes valables.

Fait à ....., le ..... 200.....

Le secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le président,

**COLLEGE ELECTORAL NEERLANDAIS**

Circonscription électorale de BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Canton électorale de : .....

Bureau principal de canton

**ELECTION DU SENAT DU 18 MAI 2003**

**RESULTATS COMMUNS AUX COLLEGES  
ELECTORAUX FRANCAIS ET NEERLANDAIS**

- Cartes avec des votes valables pour le collège électorale français : .....
- Cartes avec des votes valables pour le collège électorale néerlandais : .....
- Cartes avec des votes blancs : .....
- Cartes avec des votes déclarés nuls : .....
- Cartes enregistrées : .....

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,